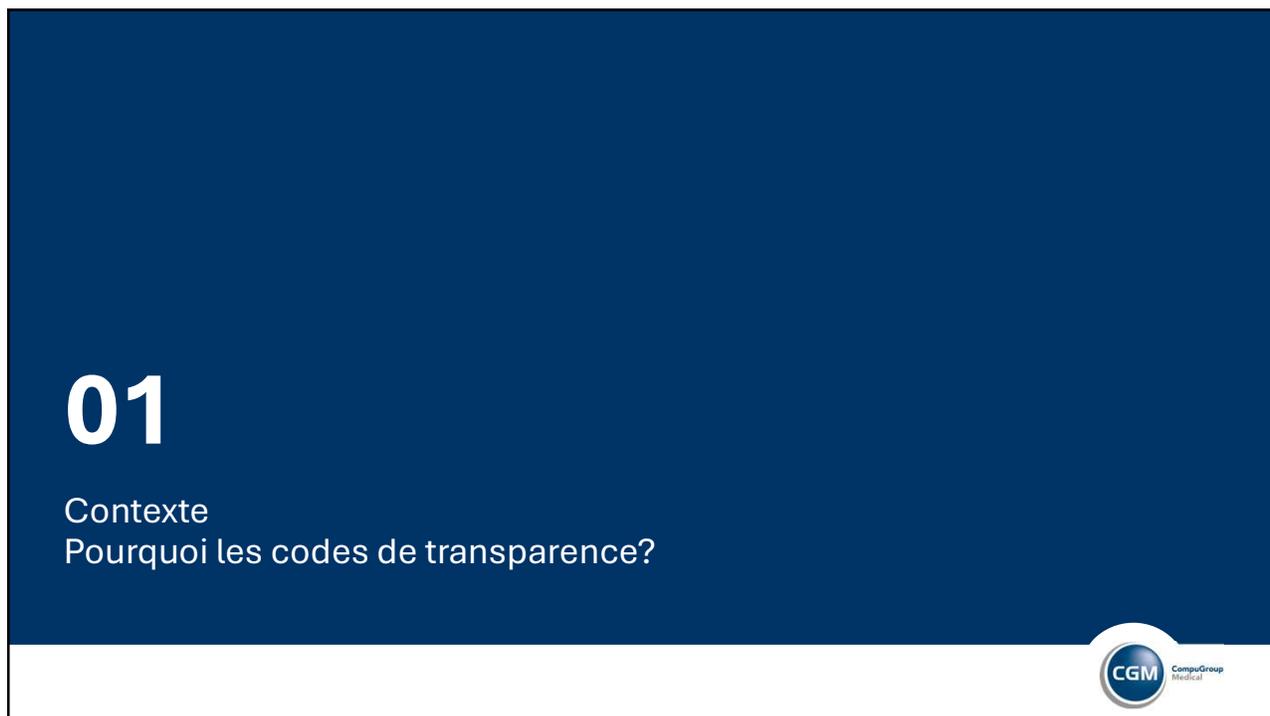




# TRANSPARENCE DANS DAKTARI

1



# 01

Contexte  
Pourquoi les codes de transparence?



2

## Pourquoi les codes de transparence?

En ce qui concerne les prestations ambulatoires, comme le prévoit la Loi Transparence (exécutée par l'AR du 28 juin 2023 précité), à partir du 01.10.2024, un règlement a créé l'obligation, lors de la facturation électronique, de transmettre des données supplémentaires via des pseudocodes, ci-après dénommés **codes de transparence**, à l'organisme assureur (OA).



- Dans le cadre de la facturation électronique, il est désormais obligatoire de transmettre, via les pseudocodes (ou codes de transparence), des données supplémentaires aux mutualités

## Les quatre catégories

### Catégorie 1 (pas obligatoire) Prestation remboursable

Sous-catégorie	Code de Transparence
Effort professionnel supplémentaire	384075
Coût directement lié à la prestation (petit matériel, matériel de consommation, anesthésie, coûts de désinfection et de stérilisation).	384090
Coût indirect (coût du local, frais de personnel)	344112
Supplément sans aucune précision	384134

### Catégorie 2

Coût directement lié à la prestation (petit matériel, matériel de consommation, anesthésie, coûts de désinfection et de stérilisation). (Code de transparence : 384215)

Par exemple : prélèvement effectué plus rapidement que prévu par la réglementation.

### Catégorie 3

Prestation **non remboursable** (code de transparence 384230)

= prestations hors nomenclature

### Catégorie 4

Matériaux, techniques ou instruments qui ne sont pas inclus dans l'honoraire et qui ne sont pas remboursés.

Sous-catégorie	Code de Transparence
Matériel	384156
Anesthésie	384171
Frais de traitement	384193

# 02

## Organigramme Dans quelle catégorie ce classe le supplément?



5

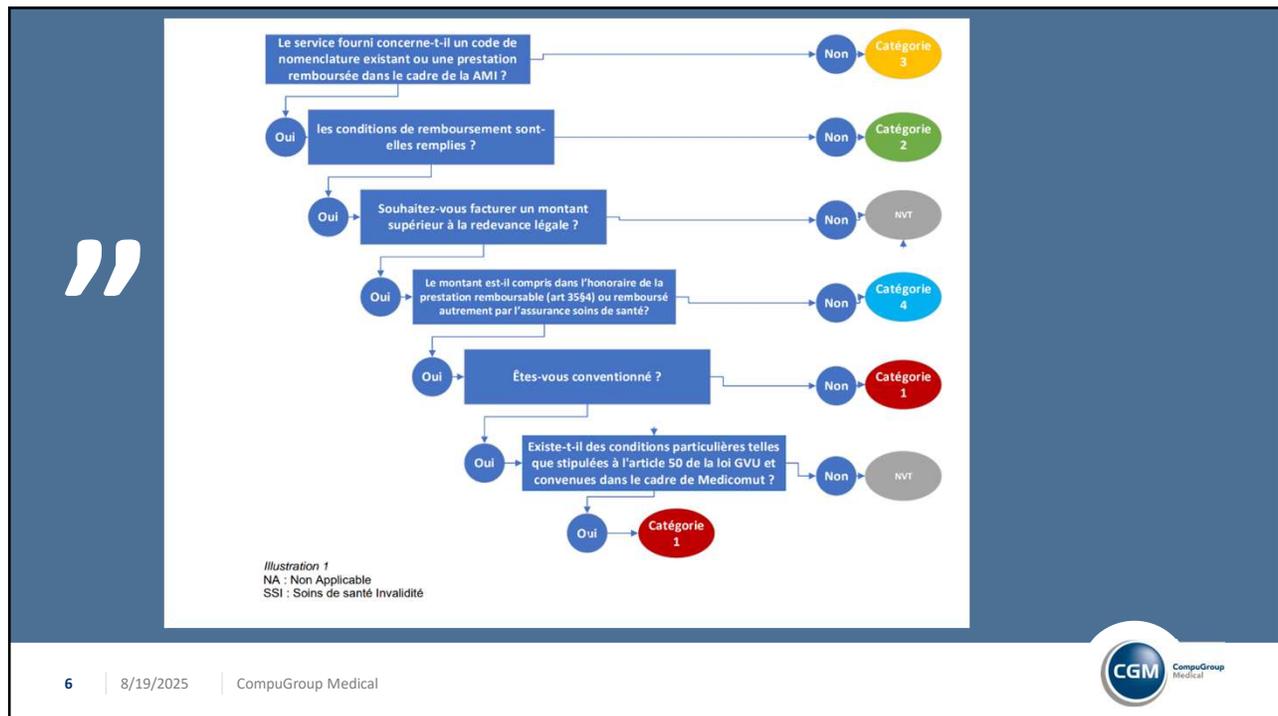


Illustration 1  
NA : Non Applicable  
SSI : Soins de santé Invalidité



6

# 03

## En Pratique Comment facturer les codes de transparence dans Daktari



7

### Catégorie 1

Le medecin utilise un code de nomenclature habituel  
Puis effectue un click droit de la souris:  
Ajouter un supplement.

**Facturation**  
Type de contact: Consultation  
Moment: Durant la journée  
 Service de garde  
 Accident de travail

Prestation	Honor.	Remb.	Tic. mod.	Suppl.	Rtp
101010	19,46	13,46			

Ajouter remboursable prestation

- Marquer pour effacer
- Dupliquer
- Transformer en non remboursable
- Ajouter un supplément
- Supprimer l'élément
- Terminer modification du contact
- Afficher/cacher l'aperçu de facturation
- Ajouter un sous-contact vide
- Modifier les détails ...
- Ouvrir le document justificatif

Ticket modérateur ou supplément:  
 Facturation électronique RTP (eFact)  
 E-attester non rtp (eAttest)

Étiquette:  
Mode de paiement: Electronique  
Honoraire total: € 19,46  
À payer par le patient: € 6,00  
Part patient après remboursement: € 6,00

Confirmer

Une ligne supplémentaire apparaît dans laquelle le médecin peut  
sélectionner le type de supplément approprié via une structure arborescente

**Facturation**  
Type de contact: Consultation  
Moment: Durant la journée  
 Service de garde  
 Accident de travail

Prestation	Honor.	Remb.	Tic. mod.	Suppl.	Rtp
101010	19,46	13,46	6,00	0,00	

Ajouter remboursable prestation

- ↳ Sélectionner le type de supplément
- ↳ Augmentation de l'honorarium (Cat 1)
- ↳ Annexe à l'honorarium (Cat 4)

Prestation	Honor.	Remb.	Tic. mod.	Suppl.	Rtp
101010	19,46	13,46	6,00	0,00	

Ajouter

- ↳ Sé Augmentation de l'honorarium (Cat 1)
- ↳ Effort intellectuel supplémentaire
- ↳ Coût directement lié à la prestation
- ↳ Coût indirect
- ↳ Autre

Sur la ligne supplémentaire alors visible, le montant du  
supplément peut alors être ajouté

Prestation	Honor.	Remb.	Tic. mod.	Suppl.	Rtp
101010	34,46	13,46	6,00	0,00	

Ajouter remboursable prestation

- ↳ Effort intellectuel supplémentaire: 15,00



8

## Catégorie 2

- Le médecin saisit le code de nomenclature, puis effectue un clic droit et sélectionne l'option « Transformer en non remboursable ».

Le code de nomenclature est supprimé et transféré dans la section des prestations non remboursées. Le code de transparence approprié s'affiche automatiquement.

**Facturation**  
Type de contact: Autre

Service de garde  
 Accident de travail

Prestation	Honor.	Remb.	Tic. mod.	Suppl.	Rtp
101010					

Context menu options:  
 Marquer pour effacer  
 Dupliquer  
**Transformer en non remboursable**  
 Ajouter un supplément  
 Supprimer élément  
 Terminer modification du contact  
 Afficher/cacher l'aperçu de facturation  
 Ajouter un sous-contact vide  
 Modifier les détails ...

Ticket modérateur ou supplément: **ticket modérateur à charge du patient**

Facturation électronique RTP (eFact)  
 E-attester non rtp (eAttest)

Étiquette: Électronique

Mode de paiement: Électronique

Honoraire total: € 19,46  
 À payer par le patient: € 6,00  
 Part patient après remboursement: € 6,00

confirm

**Facturation**  
Type de contact: Autre

Service de garde  
 Accident de travail

Ajouter remboursable prestation

Prestation	Description	Tarif
384215	Prestation relative : 101010.	€ 19,46

Ajouter non remboursable prestation

Ticket modérateur ou supplément: **ticket modérateur à charge du patient**

Facturation électronique RTP (eFact)  
 E-attester non rtp (eAttest)

Étiquette: Électronique

Mode de paiement: Électronique

Honoraire total: € 19,46  
 À payer par le patient: € 19,46  
 Part patient après remboursement: € 19,46

confirm

## Catégorie 3

Dans la deuxième fenêtre de facturation, sous la rubrique « Prestation non remboursable », le médecin saisit le nom de la prestation puis valide avec la touche Entrée. Dans le champ « Tarif », il peut ensuite renseigner le montant à facturer.

**Facturation**  
Type de contact: Autre

Service de garde  
 Accident de travail

Ajouter remboursable prestation

Prestation	Description	Tarif
384230	test powerpoint	€ 100,00

Ajouter non remboursable prestation

Ticket modérateur ou supplément: **ticket modérateur à charge du patient**

Facturation électronique RTP (eFact)  
 E-attester non rtp (eAttest)

Étiquette: Électronique

Mode de paiement: Électronique

Honoraire total: € 100,00  
 À payer par le patient: € 100,00  
 Part patient après remboursement: € 100,00

confirm

## Catégorie 4

Le médecin saisit le numéro de nomenclature, puis effectue un clic droit pour ajouter un supplément.

The screenshot shows the 'Facturation' interface. At the top, there are checkboxes for 'Service de garde' and 'Accident de travail'. Below, a table lists a 'Prestation' with code '101010', honorarium '19,46', reimbursement '13,46', and supplement '6,00'. A right-click context menu is open over the '101010' code, with 'Ajouter un supplément' highlighted. Other menu items include 'Dupliquer', 'Transformer en non remboursable', 'Supprimer élément', 'Terminer modification du contact', 'Afficher/cacher l'aperçu de facturation', 'Ajouter un sous-contact vide', and 'Modifier les détails...'. At the bottom, there are buttons for 'Confirmer', a refresh icon, and a trash icon.

Le médecin sélectionne ensuite la ligne située sous le numéro de nomenclature, choisit la catégorie 4, puis poursuit en suivant la structure arborescente.

This screenshot shows the 'Facturation' interface with the 'Consultation' type selected. The table below shows the '101010' code with a total honorarium of '69,46'. A dropdown menu is open under the 'Suppl.' column, showing 'Anesthésie' selected. Other options include 'Matériel' and 'Frais de traitement'. Below the table, there is a button to 'Ajouter remboursable prestation'.

Sur la ligne supplémentaire, il est possible d'indiquer le montant du supplément.

The screenshot shows the final state of the 'Facturation' interface. The table now includes a second line for 'Anesthésie' with an honorarium of '50,00'. The total honorarium for the '101010' code is updated to '69,46'. The 'Ajouter remboursable prestation' button is highlighted.

Prestation	Honor.	Remb.	Tic. mod.	Suppl.	Rtp
101010	69,46	13,46	6,00	0,00	<input checked="" type="checkbox"/>
↳ Anesthésie:				50,00	